



Étiquette pour contenants de couches souillées

L'étiquette pour les contenants de couches souillées est un collant qui s'attache aux contenants à déchets approuvés. Les contenants portant cette étiquette sont à utiliser uniquement pour les sacs transparents des couches souillées. L'étiquette est mise à la disposition exclusive des résidents dont la demande de participation au Programme de soutien-Exemption de limite de contenant à déchets pour les couches souillées a été approuvée.

Les consignes à respecter pour les contenants à déchets approuvés sont les suivantes :

- Capacité maximale de 133 L/35 gal
- Hauteur maximale, 95 cm/3.1 pi
- Largeur maximale, 60 cm/2 pi
- Poignets des deux côtés, au-dessus du point médian
- Couvercle facile à retirer complètement
- Poids inférieur à 18 kg/40 lb, lorsque plein
- Contenants à recycler ou bacs verts non admissibles

Le contenant sert uniquement à renfermer des sacs transparents de couches souillées et NON toute autre forme de déchets, recyclage, déchets organiques ou feuilles et résidus de jardin.

Les couches souillées doivent être placées dans des sacs transparents à l'intérieur du contenant. Les couches placées en vrac ne seront pas collectées.

L'étiquette doit contourner le contenant et être facilement visible. Ne pas attacher l'étiquette dans le sens vertical du contenant ni sur le couvercle.

L'étiquette pour les contenants de couches souillées est disponible **SANS FRAIS** en téléphonant au 3-1-1.

Renseignez-vous sur le Programme de soutien-Exemption de limite de contenant à déchets pour les couches souillées et soumettre une demande à l'adresse suivante :

www.grandsudbury.ca/vivre/dechets-et-recyclage/collecte-des-dechets/programmes-de-soutien.

si vous l'apportez! On peut s'en occuper.